

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2012

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le	4 JUILLET 2012
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 22 mai 2012 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Budget principal de la commune – Exercice 2012 – Vote de la décision modificative n° 1 au Budget 2012 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Budget annexe du cinéma – décision modificative n° 1 au Budget annexe du cinéma 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 6) Budget annexe du Port de Plaisance – décision modificative n° 1 au Budget du Port de Plaisance 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 7) Prise en charge des frais d'opposition, suite à perte de chèques – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 8) Attribution d'une subvention municipale au collège Jules Ferry pour l'organisation d'un séjour en Chine – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 9) Convention opération « Tous en Club » entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne 2012-2013 – Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN
- 10) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de gestion de la restauration collective – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de nettoyage des bâtiments communaux – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 12) Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au titre de l'action « Renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté et de prévention sociale primaire » de la programmation CUCS 2012– Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PLATET
- 13) Attribution de subventions / projets jeunes « Gothia Cup », « Citoyen Futsal Europe Tour » et « Chantier International de Jeunes au Burkina Faso » – Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN
- 14) Extension des horaires des accueils du matin dans les écoles élémentaires et maternelles publiques, des accueils de loisirs, et nouvelle tarification des prestations – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 15) Définition des ratios promus-promouvables – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 16) Mise en place de l'indemnité de départ volontaire – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 17) Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 18) Attribution d'une aide financière de la commune aux « Projet Jeunes » « Mission Humanitaire au Burkina Faso » - Rapporteur : Madame Chantal Allain
- 19) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	☒	☐		☐
	M. Patrice GENTRIC	☒	☐		☐
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	☒	☐	Quitte la séance à 21 h 45 Procuration à M. DOSNE	☐
	M. Jean-Jacques GRESSION	☒	☐		☐
	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐		☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐		☐
	M. Patrice POSEZ	☒	☐		☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐	Arrivé en séance à 21h10	☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐		☐
Majorité municipale	M. Francis SELLAM	☒	☐		☐
	Mme Chantal ALLAIN	☐	☒	M. PLATET	☐
	M. André BIZEUL	☒	☐		☐
	Mme Nadine MIRALT	☒	☐		☐
	Mme Nadine CREUSOT	☒	☐		☐
	M. Brahim BAHMAD	☐	☒	M. SELLAM	☐
	Mme Amèle SELLAM	☒	☐		☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐		☐
	Mlle Isabelle PERCHE	☒	☐		☐
	M. Alain BARUGEL	☒	☐		☐
	Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT	☒	☐		☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☒	☐		☐
	M. Jean-Michel LAMBERT	☒	☐		☐
	M. Benoît WILLOT	☒	☒	M. MAIZENER	☐
	M. Marc VERSTRAETE	☒	☐		☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☒	☐		☐
	M. André MAIZENER	☒	☐		☐
	M. Yves TAMET	☒	☐		☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐		☐
	Mme Sylvie MERCIER	☒	☐		☐
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐		☐
	Mme Sandra GRELLIER	☒	☐		☐
	M. Gérard OUTTIER	☒	☐		☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	30
Nombre de membres excusés représentés	03
Absent	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

* *
*

Mers chers collègues,

Nous allons commencer notre séance par un hommage à Charles MERRAIN, décédé le 25 mai 2012 à Joinville-le-Pont, à l'âge de 92 ans, avec d'autant plus d'émotion que Charles MERRAIN était le père de notre collègue Marie-France ASTEGIANI.

Charles MERRAIN est né à Saint Nazaire en août 1920, d'un père Martiniquais. Inspecteur à la SNCF, il s'est installé à Joinville avec sa famille en 1956. Il a alors transformé son engagement syndical en engagement politique et est devenu Maire-adjoint chargé de l'urbanisme de 1977 à 1983, sous la mandature de GUY GIBOUT. Apprécié de tous grâce à son ouverture d'esprit et à sa gentillesse, il a laissé le souvenir d'un élu de terrain et impliqué.

Avant d'observer une minute de silence en sa mémoire, je vous propose de laisser Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN lui rendre un hommage personnel.

« Intervention de MFA »

Nous allons maintenant nous lever pour observer une minute de silence en mémoire de Charles MERRAIN.

1	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité Mme Nadine CREUSOT</i>	

* *
*

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2012	
Le Conseil approuve le procès verbal par :		
pour	21	M. Olivier DOSNE, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »),
contre		
abstention	07	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Ne prennent pas part au vote : Mme Chantal DURAND, Mme Virginie TOLLARD, M. Boutaïeb KADDANI, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN,		

* *
*

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2012	
<i>Le Conseil :</i> – Adopte, par chapitres, la décision modificative au budget principal de la commune pour l'exercice 2012, arrêté en mouvements budgétaires globaux à la somme de : • en recettes : 68 902 737.55 € • en dépenses : 68 902 737.55 €		
pour	26	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Francis SELLAM, M. Brahim BAHMAD ; M. Benoît WILLOT, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Yves TAMET, (liste, Joinville en Mouvement »)
contre	-	-
abstention	6	M. Marc VERSTRAETE, (liste, Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).

* *
*

5	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA 2012	
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, par chapitres, la décision modificative n°1 au budget annexe du cinéma pour l'exercice 2012, arrêté en mouvements budgétaires globaux à la somme de :		
	• en recettes :	284 291,61 €
	• en dépenses :	284 291,61 €
Dont :		
	• en section de fonctionnement :	145 855,12 €
	• en section d'investissement :	138 436,49 €
Unanimité		

* *
*

6	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE 2012
<i>Le Conseil :</i> – Adopte, par chapitres, la décision modificative n°1 au budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2012, arrêté en mouvements budgétaires globaux à la somme de :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

• en recettes :	555 638,29 €
• en dépenses :	555 638,29 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	211 400,00 €
• en section d'investissement :	344 238,29 €
Unanimité	

* *
*

7	PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OPPOSITION SUITE A PERTE DE CHEQUES
<i>Le Conseil :</i> – Accepte la prise en charge des frais d'opposition bancaire d'un montant de 21,80 € de Monsieur Thierry DI RENZO et Madame Cécile BELLARBRE au titre des chèques de règlements pour les activités périscolaires du 1^{er} trimestre 2012 et procède au remboursement des sommes en question.	
Unanimité	

* *
*

8	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE AU COLLEGE JULES FERRY POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR EN CHINE
<i>Le Conseil :</i> – Décide d'attribuer une subvention de la commune de 1 000 € au Collège Jules Ferry, afin de soutenir le projet de voyage en Chine organisé en mai 2012 pour une durée de 9 jours.	
Unanimité	

* *
*

9	CONVENTION OPERATION « TOUS EN CLUB » ENTRE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU VAL DE MARNE 2012-2013
<i>Le Conseil :</i> – Approuve la convention opération « Tous en Club » avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.	
Unanimité	

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

10	APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE
<i>Le Conseil :</i> – Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de gestion de la restauration collective à conclure entre le Centre communal d'action sociale et la Commune de Joinville-le-Pont. – Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes. – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.	
Unanimité	

* *
*

11	APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE NETTOYE DES BATIMENTS COMMUNAUX
<i>Le Conseil :</i> – Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de nettoyage des bâtiments communaux à conclure entre le Centre communal d'action sociale et la Commune de Joinville-le-Pont. – Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes. – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.	
Unanimité	

* *
*

12	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE AU TITRE DE L'ACTION « RENFORCEMENT DES ACTIONS D'EDUCATION A LA CITOYENNETE ET DE PREVENTION SOCIALE PRIMAIRE » DE LA PROGRAMMATION CUCS 2012
<i>Le conseil :</i> – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à solliciter une subvention d'un montant maximale auprès de la DDCS pour l'action «Renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté, et des actions de prévention sociale primaire en direction des mineurs et élargissement aux 18/25 ans » et à engager toutes démarches et signer tous documents de l'obtention de cette subvention.	
Unanimité	

* *

*

13	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX « PROJET JEUNES » « GOTHIA CUP», « CITOYEN FUTSAL EUROPE TOUR » ET « CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES AU BIRKINA FASO »
<i>Le Conseil :</i> – Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 1000 € reversée directement au voyageur pour le projet « Gothia Cup 2012 ». – Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 1000 € reversée directement au voyageur pour le projet « Citoyens Futsal Europe Tour ». – Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 600 €, soit une aide financière par participant de 300 €, reversée directement à Monsieur Yale BONAZZI et monsieur Benoit BENATI pour le projet « Chantier International de jeunes au Burkina Faso ».	
Unanimité	

* *

*

14

EXTENSION DES HORAIRES DES ACCUEILS DU MATIN DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES, DES ACCUEILS DE LOISIRS, ET NOUVELLE TARIFICATION DES PRESTATIONS

Le Conseil :

- Approuve les nouveaux horaires des accueils de loisirs et des accueils du matin ;
- Approuve le règlement intérieur des accueils de loisirs ;
- Approuve les nouveaux tarifs, en fonction du quotient familial, des accueils de loisirs, des accueils du matin, des retards à compter de 18h30 dans les activités périscolaires, soit :

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS jusqu'à 18H30

Quotient	Tarif journalier au 01/01/2012 €	Nouveaux Tarifs au 05/09/2012 €
A	7.40	7.60
B	6.15	6.35
C	4.95	5.10
D	4.15	4.25
E	3.10	3.20
extérieur	10.45	10.65

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS à la demi-journée A COMPTER DU 05/09/2012

Quotient	Nouveaux Tarifs au 05/09/12 €
A	3.80
B	3.15

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

C	2.55
D	2.10
E	1.60
extérieur	5.30

TARIFS ACCUEIL DU MATIN A COMPTER DU 04/09/2012		
Quotient	Tarif journalier €	Tarif mensuel €
A	1.20	9.40
B	1.10	8.10
C	1.00	6.80
D	0.80	5.30
E	0.70	3.90
extérieur	1.30	12.90

PARTICIPATION FAMILIALE EN CAS DE RETARD A PARTIR DE 18H30 A COMPTER DU 05/07/12	
TEMPS	FORFAIT €
De 1 à 15 MINUTES	5.00
De 16 à 30 MINUTES	10.00
De 31 à 45 MINUTES	15.00
De 46 à 60 MINUTES	20.00
Au-delà 1 HEURE	30.00

Unanimité

* *
*

15

DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Le Conseil :

– Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter au titre de l'année 2012, les taux de promotions définis comme suit pour les cadres d'emplois ci dessous visés :

CADRES D'EMPLOIS D'ORIGINE	CADRES D'EMPLOIS D'AVANCEMENT	RATIOS D'AVANCEMENT
Attaché	Attaché Principal	100% après examen professionnel
Rédacteur	Rédacteur principal	50% au choix
		50%

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

Rédacteur principal	Rédacteur chef	100% après examen professionnel 50% au choix
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	50%
Ingénieur	Ingénieur Principal	100%
Technicien	Technicien principal 2 ^e classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Technicien principal 2 ^e classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	20%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	40%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	50%
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	50%
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur Chef de Jeunes enfants	100% après examen professionnel 50% au choix
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	50%
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	50%
Auxiliaire de Puériculture principal 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de Puériculture principal échelon spécial	100%
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	50%
Animateur	Animateur principal	50%
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 50% au choix

– Autorise Monsieur le Maire à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Unanimité

* *
*

16

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE

Le Conseil :

- Bénéficiaires -

Cette indemnité pourra être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application de l'article 96 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et aux agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pour les motifs suivants :

- Restructuration de service,
- Départ définitif de la fonction publique pour créer ou reprendre une entreprise,
- Départ définitif de la fonction publique territoriale pour mener à bien un projet personnel.

Seuls les agents ayant effectivement démissionné au moins cinq ans avant la date d'ouverture de leurs droits à pension pourront bénéficier de cette indemnité de départ volontaire.

En cas de recrutement sur un nouvel emploi public dans les 5 ans suivant sa démission, l'agent qui a bénéficié d'une indemnité de départ volontaire doit la rembourser dans les 3 ans suivant son recrutement.

- Modalités de versement -

Le montant de l'indemnité ne peut excéder une somme équivalente au double de la rémunération brute

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

annuelle perçue au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission.

Cette indemnité de départ volontaire est versée en une seule fois dès lors que la démission est devenue effective.

L'indemnité de départ volontaire est exclusive de toute autre indemnité de même nature.

Elle donnera lieu à un arrêté du Maire.

- Détermination du montant individuel

Les montants individuels, fixés dans la limite mentionnée par l'article 2 sont proportionnels à l'ancienneté acquise au sein de la ville de Joinville le Pont selon les modalités suivantes :

Ancienneté au titre de la ville de Joinville le Pont	Montant de l'indemnité
De 6 à 12 ans	1 fois la rémunération brute annuelle
De 13 à 19 ans	1.10 fois la rémunération brute annuelle
De 20 à 26 ans	1.20 fois la rémunération brute annuelle
De 27 à 33 ans	1.30 fois la rémunération brute annuelle
A partir de 34 ans	1.40 fois la rémunération brute annuelle

- Procédure d'attribution –

Pour bénéficier de ladite indemnité l'agent devra formuler une demande écrite motivée par la voie hiérarchique dans un délai de 2 mois avant la date effective de démission.

- Pièces justificatives –

Pour les cas de création ou de reprise d'entreprise l'agent devra fournir toutes les pièces justificatives demandées par la collectivité.

Unanimité

* *
*

17

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil :

- Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Rédacteur Chef	4	2		2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1		1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	21		2	23
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	39.8		0.5	40.3
Ingénieur principal	5	1		4

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

Technicien principal 2 ^{ème} classe	8	1		7
Agent de maitrise	15	2		13
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	8	4		4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	3		5
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	104	4	2 TNC	102
Educateur de jeunes enfants	4	1		3
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	6	1		5
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	4	1		3
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	7.8		1	8.8
Assistant d'Enseignement Artistique	15	1 TNC 18.5/20e	3 TNC	17
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	4		1	5
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	30	3	1 TC, 8 TNC	36
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	2.8	1 TNC (0.8)		2
Assistante maternelle	16	2		14

Unanimité

* *
*

18	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX « PROJETS JEUNES » « MISSION HUMANITAIRE AU BURKINA FASO »
<i>Le Conseil :</i> - Décide d'accorder une aide financière de la commune de 300 € reversée directement à Monsieur Axel RACOWSKI pour son projet « Mission humanitaire au Burkina Faso ».	
Unanimité	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil Municipal une seule question du groupe « Pour Joinville ensemble et unis » et trois questions du groupe « Joinville en Mouvement ». M. AUBRY, voulez-vous poser votre question ?

Question du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	La ville a consacré un budget conséquent à l'installation de caméras de surveillance. Depuis leur mise en service, quels résultats peut-on leur attribuer ?
Réponse de M. LE MAIRE	A la demande de nos concitoyens en quête de sécurité, nous avons souhaité, depuis le début de notre mandat, faire de Joinville une ville plus sûre : pour ce faire, nous avons renforcé la présence de la Police municipale en étendant les horaires de ses agents et leurs jours de présence, nous avons créé un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui regroupe tous les acteurs locaux engagé dans la lutte contre la violence et les incivilités, et enfin, nous avons installé un dispositif de vidéoprotection.

	C'est ainsi, je vous le rappelle, que notre ville est désormais équipée de 9 cameras de vidéoprotection, disposées sur 3 sites : quartier des studios, gare RER et rue de Paris. L'exploitation des données filmées par les caméras se fait à postériori, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'opérateur présent en permanence devant les écrans. Cette analyse à postériori des données filmées, à la demande de la police criminelle ou de différents autres services de police, permet de fournir une aide précieuse dans le cadre des enquêtes diligentées à la suite de dépôts de plaintes. Depuis la mise en route du système, nous avons reçu une trentaine de réquisitions de la Police nationale pour exploiter ces images, à la suite de crime ou de délits. La majeure partie des exploitations a permis de déterminer un mode opératoire utile à l'enquête et à la lutte contre la délinquance et huit réquisitions ont même permis d'obtenir une description des auteurs de l'infraction, en vue de leur identification. Outre l'effet dissuasif de ce dispositif, certain mais non quantifiable, son bilan s'avère donc tout à fait positif. Aussi, les réquisitions ne pouvant porter leurs fruits que si elles concernent des lieux couverts par la vidéoprotection, je poursuivrai dans les années à venir le renforcement du maillage de caméras sur le territoire Joinvillais.
--	--

Question du groupe « Joinville en Mouvement »	Ancien bâtiment de l'ASPP (Aviron police) Le bâtiment de l'Association Sportive de la Police de Paris (ASPP), situé au 100, quai de Polangis, a été fermé à l'été 2012. L'association a indiqué l'avoir vendu. Il reste depuis sans affectation visible. Y a-t-il des projets concernant cet immeuble ?
Réponse de M. LE MAIRE	La Préfecture de Police de Paris a, depuis quelques années, coupé les crédits qu'elle versait à l'Association Sportive de la Police de Paris et a également mis fin au détachement de personnel. Un local d'environ 400 m², mis à disposition des sections « sports de combats » de la même association, au dessus du commissariat du 5^{ème} arrondissement de Paris, a aussi été fermé. Le siège social de l'association a dû être déplacé dans une Maison des associations, située dans le même arrondissement. L'association présentant un déficit annuel de plus de 60 000 € depuis 3 ans, ses dirigeants ont alors décidé, pour pouvoir acheter de nouveaux locaux prioritairement destinés aux sections « sports de combats » (qui comptent le plus de membres et qui sont donc les plus rentables), de vendre la maison du 100 quai de Polangis à Joinville. Nous n'avons pas, à ce jour, d'information concernant la réalisation de cette vente. Cette décision est aussi liée au fait que le bâtiment est en très mauvais état et nécessiterait de gros travaux de remise aux normes exigées pour un ERP de sa catégorie. Enfin, pour votre bonne information, le club comptait peu de membres (56 en 2010), qui sont aujourd'hui tous accueillis dans un club de Saint Maur.

Question du groupe « Joinville en mouvement »	Petit Robinson L'ancienne guinguette Le Petit Robinson, située au 164, quai de Polangis, a fermé en 2007. La reprise du terrain par un nouveau propriétaire a fait l'objet d'un permis de construire affiché, mais non mis en œuvre à ce jour, qui semble être obsolète depuis le 9 avril 2012. Qu'en est-il du devenir de ce site historique ?
Réponse de M. LE MAIRE	Malgré mes différentes tentatives pour inciter le nouveau propriétaire des lieux à mener à bien son projet, qui portait à l'origine sur la création d'un complexe de salles de réception, il semblerait que le tour de table financier du projet ait du mal à se concrétiser. Le propriétaire souhaite malgré tout mener à bien son projet puisqu'il a demandé la

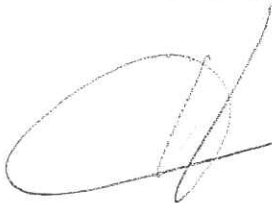
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

	prorogation pour une année du permis de construire qui lui avait été accordé le 9 avril 2009. Celui-ci est donc prorogé jusqu'au 8 avril 2013. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier et du devenir du Petit Robinson : la Ville est fortement concernée par celui-ci et s'est toujours montrée à l'écoute du repreneur.
Question du groupe « Joinville en mouvement »	Incidents routiers rue du Port Des riverains ont signalé la dangerosité du carrefour entre la rue du Port et la rue Jean d'Estienne d'Orves, dans le quartier de Polangis. Un nouvel incident, le 14 juin, a provoqué une vive émotion des habitants du quartier. Des aménagements de voirie ou d'autres mesures sont-ils envisagés pour permettre une véritable sécurité dans ce secteur ?
Réponse de M. LE MAIRE	Nous sommes bien évidemment informés de la dangerosité du carrefour entre la rue du Port et la rue Jean d'Estienne d'Orves, ainsi que celle des différents carrefours situés sur cette partie de la place de Verdun. Dès l'incident du 14 juin, j'ai immédiatement demandé à la Police municipale de renforcer la verbalisation de toutes les voitures indûment stationnées sur la Place de Verdun et empêchant la bonne visibilité à ces carrefours. Par ailleurs, nous avons décidé l'installation d'aménagements de voirie et en particulier des coussins berlinois, à raison de : - deux coussins berlinois rue du port - et deux coussins berlinois avant le stop de l'avenue Guy Mocquet vers la Place de Verdun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Secrétaire de Séance

Nadine CREUSOT



Le Maire de Joinville-le-Pont



Olivier DOSNE

